



**HAUTE-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°43-2023-115

PUBLIÉ LE 13 SEPTEMBRE 2023

# Sommaire

## **43\_DDFIP\_Direction départementale des finances publiques de Haute-Loire /**

- 43-2023-09-01-00013 - Délégation de signature PUC DDFIP 43 01092023 (2 pages) Page 4
- 43-2023-09-01-00010 - Délégation signature septembre 2023 SIP du Puy en Velay (4 pages) Page 7
- 43-2023-09-04-00004 - Délégation signature chefs de service 01-09-2023 (1 page) Page 12
- 43-2023-09-04-00003 - Délégation signature DDFIP 43 DAJ 01-09-2023 (2 pages) Page 14
- 43-2023-09-01-00012 - Délégation signature SGC MONISTROL 01092023 (2 pages) Page 17
- 43-2023-09-01-00011 - SGC YSSINGEAUX Délégation de signature 01092023 (2 pages) Page 20

## **43\_DDT\_Direction départementale des territoires de Haute-Loire / Service de l'économie agricole et du développement rural**

- 43-2023-09-04-00002 - Arrêté préfectoral n°2023-036 en date du 4 septembre 2023 portant désignation d'un expert indépendant pour participer à la mission d'expertise diligentée dans le cadre de la proposition de reconnaissance des pertes de récolte au titre de l'indemnisation fondée sur la solidarité nationale (2 pages) Page 23

## **43\_Pref\_Préfecture Haute-Loire / Bureau de la réglementation et des élections**

- 43-2023-09-11-00001 - Arrêté préfectoral DCL-BRE 2023-116 en date du 11 septembre 2023 portant agrément des signaleurs mis en place lors de la compétition sportive dénommée "10 km de la voie verte" le samedi 16 septembre 2023, au départ de Dunières (6 pages) Page 26

## **43\_Pref\_Préfecture Haute-Loire / Bureau des collectivités territoriales et de l'environnement**

- 43-2023-09-07-00003 - Arrêté d'ouverture d'enquête publique préalable à l'autorisation demandée par la société VICAT en vue de l'exploitation d'une carrière à LANDOS (43340) (4 pages) Page 33

## **43\_Pref\_Préfecture Haute-Loire / Service des sécurités**

- 43-2022-07-01-00007 - Liste des 25 arrêtés de la commission départementale de vidéoprotection du 1er juillet 2022 enregistrés sur le registre RRA N° 43-2022 - 07 -01 - 00006?? (3 pages) Page 38
- 43-2022-10-07-00009 - Liste des 31 arrêtés de la commission départementale de vidéoprotection du 7 octobre 2022 enregistrés sur le registre RRA N° 43-2022 - 10 -07 - 00008 (3 pages) Page 42

43-2022-05-20-00009 - Liste des 39 arrêtés de la commission départementale de vidéoprotection du 20 mai 2022 enregistrés sur le registre RRA N° 43-2022 - 05 -20 - 00008?? (4 pages)	Page 46
43-2022-02-11-00003 - Liste des 57 arrêtés de la commission départementale de vidéoprotection du 11 février 2022 enregistrés sur le registre RRA N° 43-2022 - 02 -11 - 00002 (5 pages)	Page 51

43\_DDFIP\_Direction départementale des  
finances publiques de Haute-Loire

43-2023-09-01-00013

Délégation de signature PUC DDFIP 43 01092023



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES  
FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE-LOIRE**

**POLE UNIFIE DE CONTROLE  
1, rue Alphonse Terrasson – BP 90019  
43001 LE PUY EN VELAY CEDEX**

La responsable du Pôle Unifiée de Contrôle (PUC) de la HAUTE-LOIRE,  
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;  
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;  
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Mme Laëtitia TERNAT , Inspectrice des finances publiques, adjointe au responsable du PUC de la HAUTE-LOIRE, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite de 25 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 25 000 € ;
- 3°) les demandes de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée non imputable dans la limite de 75 000 €.

**Article 2**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme Anne GIRAL	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Mme Valérie JANVIER	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
M. Fabien LETELLIER	Inspecteur des finances publiques	15 000€	15 000 €
Mme Frédérique OLIVIER	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
M. William PIQUE	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Mme Marie THOMAS	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
M. Guillaume VAISSAIRE	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
M. Claude-Olivier BEUNET	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Eve CHAMPELOVIER	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Patricia MARTIN	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Nicolas ROUSSET	Contrôleur Principal des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Yohann SLOBODA	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Florent VIGUIER	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €

2°) sans limitation de montant, les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses ainsi que les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0 G du code général des impôts, aux agents des finances publiques désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade
Mme Laëtizia TERNAT	Inspectrice des finances publiques
Mme Anne GIRAL	Inspectrice des finances publiques
Mme Valérie JANVIER	Inspectrice des finances publiques
M. Fabien LETELLIER	Inspecteur des finances publiques
M. William PIQUE	Inspecteur des finances publiques
Mme Frédérique OLIVIER	Inspectrice des finances publiques
Mme Marie THOMAS	Inspectrice des finances publiques
M. Guillaume VAISSAIRE	Inspecteur des finances publiques
M. Claude-Olivier BEUNET	Contrôleur des finances publiques
Mme Eve CHAMPELOVIER	Contrôleur des finances publiques
Mme Patricia MARTIN	Contrôleur des finances publiques
M. Nicolas ROUSSET	Contrôleur Principal des finances publiques
M. Yohann SLOBODA	Contrôleur des finances publiques
M. Florent VIGUIER	Contrôleur des finances publiques

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de la responsable du Pôle Unifié de Contrôle, l'intérim est exercé par l'agent désigné ci-après :

- Mme Laëtizia TERNAT, Inspectrice des finances publiques.

## Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Haute-Loire.

à Le Puy en Velay, le 1er/09/2023

La responsable du PUC par intérim

Signé

Karen RAVOUX  
Inspectrice principale des finances publiques

43\_DDFIP\_Direction départementale des  
finances publiques de Haute-Loire

43-2023-09-01-00010

Délégation signature septembre 2023 SIP du Puy  
en Velay



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction départementale  
des Finances publiques de la Haute-Loire  
**SIP du PUY-EN-VELAY (SIP Amendes)**  
1, rue Alphonse Terrasson  
43011 LE PUY EN VELAY

Le comptable, Patrick MONTCHAMP, responsable du service des impôts des particuliers du PUY-EN-VELAY,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à **Mme GENESTE Frédérique**, Inspectrice des Finances Publiques et à **M. JOLIVET Stéphane**, Inspecteur des Finances Publiques, **adjoints au responsable du service** des impôts des particuliers du Puy-en-Velay, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office *et sans limitation de montant, les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes*;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant,

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 15 000 € ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.



**Article 2**  
***pour les agents exerçant des missions d'assiette***

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

M. JOLIVET Stéphane

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Mme LEGRAS Séverine  
Mme BODET Laurence  
Mme DANTON Stéphanie  
M ESPENEL Maxime  
M GAGNE Eric

Mme BRUN Martine  
Mme FOLLEAS Christine  
Mme LEMAIRE Frédérique  
M DO CARMO Jean Louis  
M OUDIN Jérôme

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Mme ROSSI Pascale  
Mme BILLON Noémie-Lucie  
Mme CONNAN Julie  
M CLAVERO Stéphane  
M GIANOLIO Pierre  
M BOURDELIN Emmanuel  
M BENAKKA Hafid

Mme MICONNET Isabelle  
M BILLON Sylvain  
M.VASSAL Robin

**Article 3**  
**pour les agents exerçant des missions de recouvrement**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-après ;

2°) les décisions d'annulation relatives aux pénalités et aux frais de poursuite, dans la limite précisée dans le tableau ci-après ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

4°) les avis de mise en recouvrement ;

5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses et d'annulation	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Mme GENESTE Frédérique	inspectrice	15 000 €	12 mois	15 000 €
M REUGE Bruno Mme ROLLAND Hélène Mme CRESPIY Liliane  Mme BRUN Martine Mme FOLLEAS Christine M OUDIN Jérôme	contrôleurs	10 000 €	6 mois	10 000 €
M.BERENGUER Rémy M VERDOIRE Mickaël Mme PLOTON Sophie  Mme MICONNET Isabelle M BILLON Sylvain M VASSAL Robin	agents	2 000 €	6 mois	3 000 €

Procédure Simplifiée d'Octroi de Délais de paiement

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses et d'annulation	plafond
Jean-Louis DO CARMO	Contrôleur des finances publiques	3 mois PSOD uniquement	10 000 €
Martine BRUN	Contrôleuse principale des finances publiques	3 mois PSOD uniquement	10 000 €
Jérôme OUDIN	Contrôleur des finances publiques	3 mois PSOD uniquement	10 000 €
Christine FOLLEAS	Contrôleuse des finances publiques	3 mois PSOD uniquement	10 000 €
Isabelle MICONNET	Agente des finances publiques	3 mois PSOD uniquement	3 000 €

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses et d'annulation	plafond
Robin VASSAL	Agent des finances publiques	3 mois PSOD uniquement	3 000 €
Sylvain BILLON	Agent des finances publiques	3 mois PSOD uniquement	3 000 €

**Article 4**  
*pour les agents exerçant des missions de recouvrement amendes*

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer,

l'ensemble des actes relatifs au recouvrement des amendes et condamnations pécuniaires notamment les actes de poursuites, les mainlevées, les délais ou encore les déclarations de créances.

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade
Mme AKKIOUI Yasmine Mme CAIONE Dominique	Agentes des finances publiques

**Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement du comptable en charge du SIP, les agents des finances publiques désignés ci-après peuvent signer l'ensemble des décisions dans les conditions et limites de la propre délégation de signature du responsable :

Nom et prénom des agents	Grade
Mme GENESTE Frédérique M. JOLIVET Stéphane	Inspecteurs des finances publiques

**Article 6**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Haute-Loire.

À Le Puy en Velay, le 01/09/2023

Le comptable, responsable du SIP

*Signé*

Patrick MONTCHAMP  
Inspecteur principal des finances publiques

43\_DDFIP\_Direction départementale des  
finances publiques de Haute-Loire

43-2023-09-04-00004

Délégation signature chefs de service 01-09-2023

Direction départementale  
des finances publiques de la Haute-Loire

17, RUE DES MOULINS – B.P. 10351  
43012 LE PUY-EN-VELAY Cedex

---

**Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de  
l'annexe II au code général des impôts**

<b>Prénom – Nom</b>	<b>Responsables des services</b>
Patrick MONTCHAMP	Service des impôts des particuliers du PUY-EN-VELAY
Michel ACHARD	Service Départemental des Impôts des Entreprises
Maryline LIVERNOIS	Service des impôts des particuliers de BRIOUDE
Karen RAVOUX	Pôle Unifié de Contrôle
Christelle VIGNAL	Service Départemental des Impôts Fonciers
Christophe ROUX	Service de publicité foncière et de l'enregistrement
Noella LALLINEC	Pôle de recouvrement spécialisé

Fait à le Puy-en-Velay, le 4 septembre 2023

SIGNE

Xavier DENY  
Administrateur Général des finances publiques

43\_DDFIP\_Direction départementale des  
finances publiques de Haute-Loire

43-2023-09-04-00003

Délégation signature DDFIP 43 DAJ 01-09-2023

Direction départementale  
des finances publiques de la Haute-Loire

17, RUE DES MOULINS – B.P. 10351  
43012 LE PUY-EN-VELAY Cedex

---

### ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

L'administrateur général des finances publiques Adjoint,

Directeur départemental des finances publiques de Haute-Loire,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\*247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions relatives à la direction générale des finances publiques,

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu le décret du Président de la République du 11 février 2021 portant nomination de Monsieur Xavier DENEY, Administrateur Général des Finances Publiques en qualité de Directeur départemental des finances publiques de la Haute-Loire ;

Arrête :

Article 1 – Délégation de signature est donnée aux inspecteurs des finances publiques exerçant leurs fonctions à la division contrôle fiscal contentieux à

- M. Éric BLANC ;
- Mme Françoise CHOUVET-BLANC ;
- M. Serge CHABANON ;
- M. Mourad NAHLI.

à effet :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, de statuer sur les réclamations ou de prendre d'office des décisions dans la limite de 70 000 euros ;

2° en matière de gracieux fiscal, de prendre des décisions dans la limite de 70 000 € sur les demandes gracieuses portant sur la majoration de recouvrement de 10 % prévue par l'article 1730 du code général des impôts, et dans la même limite pour toutes les autres demandes ;

3° de statuer sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée non imputable dans la limite de 70 000 euros ;

4° de présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations dans la limite de 70 000 euros ;

5° de signer les documents d'exécution comptable relatifs aux décisions contentieuses et gracieuse dans la limite de 70 000 euros ;

Article 2 – Le présent arrêté annule et remplace à compter du 15 mars 2021, la délégation de signature prévue par l'arrêté du 24 août 2020.

Article 3 – Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire et dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de Haute-Loire.

Fait à le Puy-en-Velay, le 04 septembre 2023

SIGNE

Xavier DENY

Administrateur général des finances publiques



43\_DDFIP\_Direction départementale des  
finances publiques de Haute-Loire

43-2023-09-01-00012

Délégation signature SGC MONISTROL 01092023



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction départementale  
des Finances publiques de la Haute-Loire  
Service de gestion aux collectivités (SGC) de Monistrol sur Loire**  
13, quartier des Roches  
43120 MONISTROL SUR LOIRE

Le comptable, gérant intérimaire Florent PILARD, responsable du SGC de Monistrol sur Loire,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à **M. PILARD Florent**, Inspecteur des finances publiques, adjoint au comptable chargé du SGC de Monistrol sur Loire, à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- a) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites, modération, transaction ou rejet dans la limite de 5 000 € ;
- b) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 36 mois et porter sur une somme supérieure à 12 000 € ;
- c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- d) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
  - b) les avis de mis en recouvrement ;
  - c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;
- aux agents désignés ci-après

Nom et prénom des agents	Grade	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Mme Nadine FRANC	Agente administrative	6 mois	3 000 €
Mme Muriel FAYET	Agente administrative	6 mois	3 000 €
Mme Stéphanie MEILLON	Agente administrative	6 mois	3 000 €
Mme Lucie MONTELIMART	Agente administrative	6 mois	3 000 €
M. Frédéric GABRIEL	Contrôleur	12 Mois	8 000 €

## Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Haute-Loire.

A Monistrol sur Loire, le 01/09/2023

Le gérant,

*signé*

Jérôme ANCELIN  
Inspectrice divisionnaire des finances  
publiques

43\_DDFIP\_Direction départementale des  
finances publiques de Haute-Loire

43-2023-09-01-00011

SGC YSSINGEAUX Délégation de signature  
01092023



**Direction départementale  
des Finances publiques de la Haute-Loire**  
Service de Gestion Comptable  
45 ALLEE BLAISE PASCAL  
43200 YSSINGEAUX

Le comptable public, Laurent SAMUEL, responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) d'YSSINGEAUX,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment son article 16 ;

Arrête :

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Madame Amélie NARD, inspectrice des finances publiques, adjoint au comptable du SGC d'Yssingeaux, à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 12 000€ ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service.

#### **Article 2**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

aux agents ci-après :

NOM Prénom	Grade	Durée et montant
ABRIAL Sylvie	Contrôleur principal	6 mois jusqu'à 6 000 €
BOUILHOL Karen	Contrôleur	6 mois jusqu'à 6 000 €
PEYROT Jean-Marc	Contrôleur principal	6 mois jusqu'à 6 000 €
ROUCHOUSE Didier	Contrôleur principal	6 mois jusqu'à 6 000 €
QUINET Valérie	Contrôleur	6 mois jusqu'à 6 000 €
TALAVERA Hervé	Agent administratif principal	6 mois jusqu'à 3 000 €
PEYRARD Anaïs	Agent administratif principal	6 mois jusqu'à 3 000 €
ESPAGNE Maxime	Contrôleur	6 mois jusqu'à 6 000 €

**Procédure Simplifiée d'Octroi de Délais de paiement**

Frédérique LEMAIRE	Contrôleuse principale des finances publiques	3 mois PSOD uniquement	10 000 €
Jean-Louis DO CARMO	Contrôleur des finances publiques	3 mois PSOD uniquement	10 000 €
Martine BRUN	Contrôleuse principale des finances publiques	3 mois PSOD uniquement	10 000 €
Jérôme OUDIN	Contrôleur des finances publiques	3 mois PSOD uniquement	10 000 €
Christine FOLLEAS	Contrôleuse des finances publiques	3 mois PSOD uniquement	10 000 €
Isabelle MICONNET	Agente des finances publiques	3 mois PSOD uniquement	3 000 €
Robin VASSAL	Agent des finances publiques	3 mois PSOD uniquement	3 000 €
Sylvain BILLON	Agent des finances publiques	3 mois PSOD uniquement	3 000 €

**Article 3**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Haute-Loire

A Yssingeaux, le 1<sup>er</sup> septembre 2023

Le comptable

*Signé*

LAURENT SAMUEL

43\_DDT\_Direction départementale des  
territoires de Haute-Loire

43-2023-09-04-00002

Arrêté préfectoral n°2023-036 en date du 4  
septembre 2023 portant désignation d'un expert  
indépendant pour participer à la mission  
d'expertise diligentée dans le cadre de la  
proposition de reconnaissance des pertes de  
récolte au titre de l'indemnisation fondée sur la  
solidarité nationale



**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2023-036 EN DATE DU 04 SEPTEMBRE 2023  
PORTANT DÉSIGNATION D'UN EXPERT INDÉPENDANT POUR PARTICIPER À LA MISSION  
D'EXPERTISE DILIGENTÉE DANS LE CADRE DE LA PROPOSITION DE RECONNAISSANCE  
DES PERTES DE RÉCOLTE AU TITRE DE L'INDEMNISATION FONDÉE SUR LA SOLIDARITÉ  
NATIONALE**

**Le préfet de la Haute-Loire  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** le Code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles D. 361-44-5 et suivants ;

**VU** l'instruction technique relative à la gestion de l'indemnisation fondée sur la solidarité nationale pour les cultures non assurées hors prairies par les services déconcentrés de l'Etat en date du 13 avril 2023;

**VU** l'étude des différents devis sollicités aux fins d'identifier un expert indépendant pouvant participer à la mission d'expertise ;

**VU** la proposition du cabinet d'expert « AgriRural Conseils» en date du 1er septembre 2023 ;

**VU** l'attestation sur l'honneur d'absence de lien d'intérêt établie en date du 4 septembre 2023 par M Jean-Paul BERTRAND;

**VU** le décret du Président de la République du 13 juillet 2023 portant nomination de monsieur Yvan CORDIER en qualité de Préfet de la Haute-Loire.

**VU** l'arrêté préfectoral n°SG/COORDINATION 2023-38 en date du 21 août 2023 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane LE GOASTER, Directeur Départemental des Territoires de la Haute-Loire

**VU** la proposition du directeur départemental des territoires de HAUTE-LOIRE ;

**ARRÊTE**

article 1er :

Monsieur Jean-Paul BERTRAND, exerçant au sein du cabinet AgriRural Conseil, est nommé pour participer en qualité d'expert indépendant pour participer à la mission d'expertise diligentée dans le cadre de la procédure de reconnaissance de l'aléa climatique défavorable susceptible d'avoir occasionné des pertes de récolte ou de culture ouvrant droit au versement par l'Etat de l'indemnisation fondée sur la solidarité nationale suivant : Orage de grêle du 25 août 2023.



Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Haute-Loire.

43\_Pref\_Préfecture Haute-Loire

43-2023-09-11-00001

Arrêté préfectoral DCL-BRE 2023-116 en date du  
11 septembre 2023 portant agrément des  
signaleurs mis en place lors de la compétition  
sportive dénommée "10 km de la voie verte" le  
samedi 16 septembre 2023, au départ de  
Dunières

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DCL-BRE N° 2023-116 EN DATE DU 11 SEPTEMBRE 2023  
PORTANT AGREMENT DES SIGNALEURS MIS EN PLACE  
LORS DE LA COMPETITION SPORTIVE DENOMMÉE « 10 KM DE LA VOIE VERTE »  
LE SAMEDI 16 SEPTEMBRE 2023, AU DÉPART DE DUNIERES**

Le préfet de la Haute-Loire,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 2212-1 et suivants, L.2215-1, L. 3221-4 et L. 3221-5 ;

**VU** le code de la route notamment ses articles R. 411.30, R. 411.31, R, 414-3-1, et R. 416.19 ;

**VU** le code du sport, notamment ses articles A. 331.3, A. 331-9, A. 331-40 ;

**VU** le décret n°2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatifs aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**VU** le décret du Président de la République en date du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Yvan CORDIER en qualité de préfet de Haute-Loire ;

**VU** l'arrêté préfectoral SG/COORDINATION n° 2023-25 du 29 juin 2023 portant organisation de la préfecture de Haute-Loire ;

**VU** l'arrêté préfectoral SG/Coordination n° 2023-37 en date du 21 août 2023 portant délégation de signature à M. Eric PLASSERAUD, en qualité de Directeur de la Citoyenneté et de la Légalité à la Préfecture de Haute-Loire ;

**VU** le récépissé de déclaration du 17 août 2023 délivré à Mme Wahiba LIMAIEM, représentant de l'association «Athlé 43», concernant la compétition sportive dénommée «10 km de la voie verte» qui doit se dérouler le samedi 16 septembre 2023 au départ de Dunières.

**VU** la liste des signaleurs transmise par l'organisateur ;

**CONSIDÉRANT** les mesures de circulation édictées par les différents gestionnaires des voiries concernées au travers des arrêtés pris par chacun, et ce afin de garantir la sécurité des coureurs et du public, comme des usagers de la route ;

**CONSIDÉRANT** les mesures de sécurité mise en œuvre par l'organisateur de la manifestation ;

**SUR** la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire ;

## ARRÊTE

### article 1er :

Les personnes dont la liste est annexée au présent arrêté sont agréées pour signaler aux usagers de la route la compétition sportive dénommée «10 km de la voie verte» qui doit se dérouler le samedi 16 septembre 2023 au départ de Dunières.

Les signaleurs devront être en place au plus tard quinze minutes avant le départ des coureurs.

Les signaleurs devront être vigilants et positionnés de manière à être parfaitement visibles de loin par les automobilistes circulant sur les axes empruntés ou franchis. Ils devront également être aptes à réagir sans délai si les circonstances l'imposent.

### article 2 :

Les signaleurs doivent être majeurs et titulaires du permis de conduire en cours de validité.

Ils ont mission d'informer les autres usagers de la route de la priorité de passage accordée à l'épreuve.

Ils doivent être identifiables à leur tenue définie à l'article A. 331-9 du code du sport. Ils doivent porter un gilet de haute visibilité de couleur jaune réfléchissant (article R. 416-19 du code de la route). Ces gilets peuvent porter la mention « Course » clairement visible, accompagnée éventuellement d'une mention relative à leur identification, voire de la publicité.

Les signaleurs doivent être à même de produire dans de brefs délais une copie du présent arrêté. Ils devront tous disposer d'un moyen de communication. Le fonctionnement des moyens téléphoniques devra impérativement être vérifié au préalable.

Les signaleurs peuvent stopper momentanément la circulation chaque fois que cela est nécessaire. Ils ne disposent pas de pouvoir de police, notamment de pouvoir d'injonction, à l'égard des usagers qui ne respecteraient pas la priorité. Par contre, ils doivent rendre compte au plus tôt et avec le plus de précision possible de tout incident à l'officier de police ou de gendarmerie le plus proche, présent sur la course.

Les signaleurs à motocyclette peuvent régler manuellement la circulation sans disposer d'un panneau K.10 dès lors qu'ils portent un casque de type homologué et un gilet de haute visibilité mentionné à l'article R.416.19 du code de la route. Pour ce faire, les signaleurs utilisent les gestes réglementaires nécessaires à l'arrêt et à la remise en circulation des véhicules.

### article 3 :

Conformément à l'article A. 331-40 du code du sport, lorsque les signaleurs sont situés à un point fixe, ils doivent utiliser :

- des piquets mobiles à deux faces, modèle K.10 à face avant rouge symbole sens interdit, et face arrière verte (un par signaleur) et permettant aux usagers de savoir si la route est libre ou non,

- des barrières, modèle K.2, pré-signalées, signalant un obstacle de caractère temporaire et sur lequel le mot "course" sera inscrit lisiblement, lorsque par exemple un signaleur « couvre » un carrefour à plusieurs voies.

Aux termes de l'article pré-cité, les voitures ouvreuses devront être surmontées d'un panneau signalant le début de la course et les voitures-balais d'un panneau du même type signalant la fin de course. Les signaleurs occupant ces véhicules peuvent utiliser des porte-voix.

S'agissant des courses cyclistes, ces véhicules devront disposer, en outre, d'une signalisation lumineuse de couleur jaune orangée, en application des dispositions de l'arrêté du 4 juillet 1972 relatif aux feux spéciaux des véhicules à progression lente.

Ces équipements seront fournis par l'organisateur comme en dispose l'article A. 331-41 du code du sport.

article 4 :

Le fait, pour tout usager, de contrevenir aux indications des signaleurs mettant en œuvre les mesures de circulation édictées en vertu des articles R. 411.30, R. 411-31 et R. 414-3-1 du code de la route à l'occasion des épreuves, courses ou compétitions sportives, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 4<sup>ème</sup> classe.

article 5 :

Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire, le directeur départemental de la sécurité publique de la Haute-Loire, le commandant du groupement de gendarmerie de Haute-Loire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera annexé au récépissé de déclaration de la manifestation sportive.

Fait à Le Puy-en-Velay, le 11 septembre 2023

Le préfet, et par délégation,  
le directeur

**Signé**

Eric PLASSERAUD

Voies et délais de recours –

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Haute-Loire et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur.*


*Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

**Annexe n°1**  
**Liste des signaleurs agréés**

1	BRABANT Julien
2	CHAPON Thierry
3	CHOUVENC Christian
4	CLOT Jean-Paul
5	DERAIL Sandrine épouse TISSOT
6	FAURE Philippe
7	GHILAIN Fabienne épouse DERYCKERE
8	GRAIL Eric
9	JOURDA Jean-Marc
10	PUICHAFRAY Hervé
11	REYMOND Nathan
12	VALOUR Laurent
13	VALOUR Paul

**Annexe n°2**  
**Fiche pratique du signaleur**  
**(source : FFC)**

# La gestuelle




**Le panneau K10 côté rouge avec sens interdit :**

- Pour arrêter la circulation
- Et pointer l'index vers le véhicule

Un sifflet peut être utilisé en complément du panneau K10.

**Le panneau K10 côté vert :**


- Pour rétablir la circulation



FÉDÉRATION FRANÇAISE CYCLISME version 1.1 du 09/06/2021 Guide de sensibilisation des signaleurs piétons sur une course cycliste © Reproduction même partielle interdite


# La gestuelle (à l'attention des automobilistes)

Sur les visuels ci-dessous, le signaleur est face à l'automobiliste




Pour inviter à l'arrêt un automobiliste :

- Le panneau K10 dans une main en l'air, le bras à la verticale
- L'autre bras est tendu parallèle au sol avec la main en direction de l'automobiliste, l'index tendu dans le prolongement de la main




Pour indiquer à un automobiliste qu'il doit se diriger vers sa droite :

- Le panneau K10 est dans la main droite, le bras à la verticale
- Le bras gauche tendu parallèle au sol dans la direction que doit prendre l'automobiliste



Pour indiquer à un automobiliste qu'il doit se diriger vers sa gauche :

- Le panneau K10 est dans la main gauche, le bras à la verticale
- Le bras droit tendu parallèle au sol dans la direction que doit prendre l'automobiliste



**Attention à être attentif au sens du K10**

FÉDÉRATION FRANÇAISE CYCLISME version 1.1 du 09/06/2021 Guide de sensibilisation des signaleurs piétons sur une course cycliste © Reproduction même partielle interdite

# La gestuelle (à l'attention des coureurs et véhicules en course)

Sur les visuels ci-dessous, le signaleur est face à la course



Pour indiquer aux coureurs ou aux suiveurs que la course tourne à droite :

- Le panneau K10 est dans la main droite, le bras à la verticale
- Le bras gauche tendu parallèle au sol dans la direction que doit prendre l'automobiliste



Pour indiquer aux automobilistes qu'ils peuvent aller vers leur gauche :

- Le panneau K10 est dans la main gauche, le bras à la verticale
- Le bras droit tendu parallèle au sol dans la direction que doit prendre l'automobiliste



Attention à être attentif au sens du K10



43\_Pref\_Préfecture Haute-Loire

43-2023-09-07-00003

Arrêté d'ouverture d'enquête publique préalable  
à l'autorisation demandée par la société VICAT  
en vue de l'exploitation d'une carrière à LANDOS  
(43340)



**PRÉFET  
DE HAUTE-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LA LEGALITÉ**

**ARRETE PREFECTORAL N° BCTE / 2023 – 99 EN DATE DU 7 SEPTEMBRE 2023  
PORTANT OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE PRÉALABLE  
À L'AUTORISATION SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ VICAT EN VUE DE L'EXPLOITATION D'UNE  
CARRIÈRE DE POUZZOLANE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LANDOS (43340)**

**Le préfet de la Haute-Loire,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** le code de l'environnement, notamment les articles L 123-1 à L 123-19, R 123-1 à R 123-27 et R 181-36 à R 181-38 ;

**VU** le code des relations entre le public et l'administration ;

**VU** le décret n° 2006-578 du 22 mai 2006 relatif à l'information et à la participation du public en matière d'environnement ;

**VU** le décret du Président de la République du 8 novembre 2021 nommant M. Antoine PLANQUETTE en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire ;

**VU** le décret du Président de la République du 13 juillet 2023 nommant M. Yvan CORDIER en qualité de préfet du département de la Haute-Loire ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° SG/COORDINATION 2023-29 du 21 août 2023 portant délégation de signature à M. Antoine PLANQUETTE, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire ;

**VU** la demande formulée par la Société VICAT le 5 novembre 2021, complétée au 21 décembre 2022, en vue de l'exploitation d'une carrière de pouzzolane au lieu-dit Le Grail, La Sauvetat, sur le territoire de la commune de LANDOS (43340) ;

**VU** le dossier comportant une étude d'impact, les plans et les documents annexés à la dite demande ;

**VU** les avis émis par les différents services consultés dans le cadre de la procédure ;

**VU** l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Auvergne Rhône Alpes délibéré le 28 juin 2023 ainsi que le mémoire en réponse de l'exploitant reçu en juillet 2023 ;

**VU** le rapport de l'inspection des installations classées du 14 avril 2023, relatif à la clôture de la phase d'examen et à la proposition de mise à l'enquête publique ;

CS 40321 - 43009 LE PUY-EN-VELAY Cedex  
Tél : 04 71 09 88 79  
Mél : [pref-environnement@haute-loire.gouv.fr](mailto:pref-environnement@haute-loire.gouv.fr)  
PREF/DCL/BCTE

**VU** la décision du 23 août 2023 du président du tribunal administratif de Clermont-Ferrand désignant M. Jacques CHANDES en qualité de commissaire-enquêteur et M. Serge FIGON en qualité de commissaire-enquêteur suppléant;

**CONSIDERANT** que l'activité projetée constitue une installation classée pour la protection de l'environnement soumise au régime de l'autorisation ;

**CONSIDERANT** que le commissaire-enquêteur a été consulté sur les modalités de déroulement de l'enquête publique ;

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture

## **ARRETE**

**Article 1er** – Le dossier déposé par la **Société VICAT** le 5 novembre 2021 et complété en dernier lieu le 21 décembre 2022, en vue de l'exploitation d'une carrière de pouzzolane au lieu-dit Le Grail, La Sauvetat, sur le territoire de la commune de LANDOS (43340), sera soumis à enquête publique

**du mardi 3 octobre 2023 à 9 h au mardi 7 novembre 2023 à 12 h**

à l'effet de recueillir les observations de toutes personnes intéressées par ce projet.

Le projet est soumis à autorisation au titre de la rubrique n° 2510 (exploitation de carrières) de la nomenclature des installations classées .

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de LANDOS (43340).

**Article 2** – Le commissaire-enquêteur est M. Jacques CHANDES, cadre technique EDF GDF retraité. Le commissaire-enquêteur suppléant est M. Serge FIGON.

**Article 3** – Le dossier d'enquête susvisé ainsi qu'un registre d'enquête préalablement paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés, pendant la durée de l'enquête mentionnée à l'article 1<sup>er</sup>, en mairie de LANDOS, pour être tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture.

**Article 4** – Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture (Direction de la citoyenneté et de la légalité – Bureau des collectivités territoriales et de l'Environnement : 04 71 09 88 79).

Le public pourra demander des informations auprès de Mme Christine NOAILLY Responsable du pôle études – Bureau d'Etudes SATMA au 04 74 18 40 65 ou 06 80 28 83 21 ou consulter le dossier de demande d'autorisation sur le site internet des services de l'Etat: <https://www.haute-loire.gouv.fr/installations-classees-protection-de-l-r680.html> ou en préfecture (DCL – BCTE sur un poste informatique pendant les horaires d'ouverture au public.

**Article 5** – Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public sur le projet pourront être :

- soit consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairie de LANDOS
- soit adressées au commissaire enquêteur à la mairie de LANDOS (siège de l'enquête), 1 route du Haut Allier 43340 LANDOS.

- soit adressées, par voie électronique, à l'adresse suivante :  
[pref-epvicat@haute-loire.gouv.fr](mailto:pref-epvicat@haute-loire.gouv.fr)

- soit exprimées oralement auprès du commissaire enquêteur qui recevra le public en mairie de LANDOS:

- mardi 3 octobre 2023 de 9 h à 12 h
- mercredi 11 octobre 2023 de 9 h à 12 h
- lundi 23 octobre 2023 de 9 h à 12 h
- vendredi 27 octobre 2023 de 9 h à 12 h
- mardi 7 novembre 2023 de 9 h à 12 h

Les observations du public sont consultables et communicables au frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

**Article 6** - Quinze jours au moins avant le début de l'enquête, soit avant le 18 septembre 2023, et pendant toute sa durée, un avis au public l'informant de l'ouverture de la présente enquête sera affiché dans les communes dont une partie du territoire est située dans un rayon de 3 kilomètres autour du périmètre de l'installation envisagée, à savoir LANDOS, BARGES, SAINT-ARCONS DE BARGES, ARLEMPDES, LE BRIGNON, LE BOUCHET SAINT-NICOLAS et SAINT-PAUL DE TARTAS.

Cette formalité sera justifiée par un certificat des maires des communes concernées, adressé à la préfecture de la Haute-Loire – bureau des collectivités territoriales et de l'environnement, à l'issue de l'enquête publique.

Dans les mêmes conditions de délai et de durée, le demandeur procédera à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet. Ces affiches doivent être visibles et lisibles des voies publiques, et être conformes à l'arrêté du 9 septembre 2021 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique.

L'avis d'ouverture d'enquête sera inséré, aux frais du demandeur, en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête, soit avant le 18 septembre 2023, et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, soit avant le 11 octobre 2023, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département de la Haute-Loire.

Cet avis d'enquête sera également publié sur le site internet des services de l'Etat dans les mêmes conditions de délai <https://www.haute-loire.gouv.fr/installations-classees-protection-de-l-r680.html>.

**Article 7** - A l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur.

**Article 8** - Après la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera dans la huitaine le demandeur et lui communiquera sur place les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur établira, d'une part, un rapport dans lequel il relatara le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies, d'autre part ses conclusions motivées, dans un document séparé en précisant si elles sont favorables, favorables avec réserves ou défavorables à la demande d'autorisation.

Il transmettra au préfet les registres et pièces annexées, ainsi que le rapport et les conclusions motivées au préfet dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête.

**Article 9** - Les conseils municipaux de LANDOS, BARGES, SAINT-ARCONS DE BARGES, ARLEMPDES, LE BRIGNON, LE BOUCHET SAINT-NICOLAS et SAINT-PAUL DE TARTAS sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation précitée, dès l'ouverture de l'enquête et, à le transmettre au préfet au plus tard dans les quinze jours qui suivent la clôture du registre d'enquête.

**Article 10** – A l'issue de la procédure d'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera adressée par celui-ci au président du tribunal administratif et par le préfet au demandeur et aux maires des communes incluses dans le périmètre de l'enquête publique. Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairies de LANDOS, BARGES, SAINT-ARCONS DE BARGES, ARLEMPDES, LE BRIGNON, LE BOUCHET SAINT-NICOLAS et SAINT-PAUL DE TARTAS, et à la préfecture de la Haute-Loire pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront insérés et consultables sur le site internet des services de l'Etat pendant un an.

**Article 11** – La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

**Article 12** - Le secrétaire général de la préfecture, les maires des communes de LANDOS, BARGES, SAINT-ARCONS DE BARGES, ARLEMPDES, LE BRIGNON, LE BOUCHET SAINT-NICOLAS et SAINT-PAUL DE TARTAS, le commissaire enquêteur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Puy-en-Velay, le 7 septembre 2023

Pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général,



Antoine PLANQUETTE

43\_Pref\_Préfecture Haute-Loire

43-2022-07-01-00007

Liste des 25 arrêtés de la commission  
départementale de vidéoprotection du 1er juillet  
2022 enregistrés sur le registre RRA N° 43-2022 -  
07 -01 - 00006



**PRÉFET  
DE HAUTE-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
des services  
du cabinet**

**COMMISSION DEPARTEMENTALE VIDEOPROTECTION DU 1ER JUILLET 2022  
LISTE DES 25 ARRETES**

- PREF/DSC/SDS n° 2022-198 à PREF/DSC/SDS n° 2022-199 du 12 juillet 2022
- PREF/DSC/SDS n° 2022-224 à PREF/DSC/SDS n° 2022-240 du 29 juillet 2022
- PREF/DSC/SDS n° 2022-241 à PREF/DSC/SDS n° 2022-246 du 29 juillet 2022

**Ces arrêtés signés sont consultables en préfecture – CABINET - DIRECTION DU SERVICES  
DES SECURITES - BUREAU DE LA SECURITE INTERIEURE – BSI**

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>OBJET</b>
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-198 du 12 juillet 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour la SARL ARMURERIE DU VELAY - Les Fangeas – 43370 SOLIGNAC-SUR-LOIRE
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-199 du 12 juillet 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LE SERVICE PENITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION - DE LA HAUTE-LOIRE – SPIP 43 - 4 avenue du général de Gaulle – 43000 LE PUY-EN-VELAY
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-224 du 29 juillet 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LA SARL PRESSING 3S - 4 Place Eugène Pebellier 43000 LE PUY-EN-VELAY
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-225 du 29 juillet 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LA PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE - Bureau de l'immigration et de l'intégration – B2I – BATIMENT PISANI - 4 avenue du Général de Gaulle – CS 40321 - 4300 LE PUY-EN-VELAY
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-226 du 29 juillet 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LA SOCIETE SALAISON PHILIS - Route de Simalpal – 43100 VIEILLE-BRIOUDE
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-227 du 29 juillet 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LE GARAGE RENAULT SARL GARAGE DE CHAPTEUIL - Zone Artisanale – 43260 SAINT-JULIEN-CHAPTEUIL
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-228 du 29 juillet 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LA SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX -SPA DE BRIOUDE - rue du Canal – 43100 BRIOUDE
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-229 du 29 juillet 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LA SAS VELOMANIA - 10 rue de la transcévenol 43700 BRIVES-CHARENSAC
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-230 du 29 juillet 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LA SARL MENUISERIE PISSAVIN AURELIEN - 28 avenue de la Gare – 43100 BRIOUDE

ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-231 du 29 juillet 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LA SELARL CLAUZIER AVOCAT - 15 boulevard Saint-Louis – 43000 LE PUY-EN-VELAY
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-232 du 29 juillet 2022	Portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LE MEMORIAL DE LA SHOAH - 23 Route du Mazet 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-233 du 29 juillet 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LA SARL VEDEL BOISSONS - 18 avenue de l'Europe 43300 LANGEAC
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-234 du 29 juillet 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE-EPCI - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-LIGNON - Zone de Leygal – 43190 TENCE
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-235 du 29 juillet 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LE COMMERCE DE LAITERIE FROMAGERIE-PRODUITS LAITIERS GERENTES - situé Impasse des Technicités – avenue de La Guide – 43200 YSSINGEAUX
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-236 du 29 juillet 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LA CLINIQUE VETERINAIRE DES ALOUETTES 20 avenue de la gare-43100 BRIOUDE
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-237 du 29 juillet 2022	portant renouvellement d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LE TABAC PRESSE DES SUCS LA PERDRIX 4 avenue de la Mairie – 43200 YSSINGEAUX
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-238 du 29 juillet 2022	portant renouvellement d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LE CREDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE-LOIRE - CALHL - 7 rue du Velay – 43290 SAINT BONNET-LE FROID
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-239 du 29 juillet 2022	portant renouvellement d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LE CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL-CIC - 11 rue du 11 Novembre – 43220 DUNIERES
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-240 du 29 juillet 2022	portant renouvellement d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LE CREDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE-LOIRE – CALHL - 58 rue Mathieu Pichon – 43330 SAINT FERREOL D'AUROURE
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-241 du 29 juillet 2022	portant modification d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LE MAGASIN INTERMARCHÉ SAINSY Zone Commerciale de Chanibeau – 43600 SAINTE-SIGOLENE
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-242 du 29 juillet 2022	portant modification d'autorisation de renouvellement d'installation d'un système de vidéoprotection pour LA SELARL PHARMACIE POIRIER - Place de la Mairie – 43490 COSTAROS
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-243 du 29 juillet 2022	portant modification d'autorisation de renouvellement d'installation d'un système de vidéoprotection pour LE CREDIT MUTUEL - 127 avenue Charles Dupuy – 43700 BRIVES-CHARENSAC
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-244 du 29 juillet 2022	portant modification d'autorisation modificative d'installation d'un système de vidéoprotection pour LE CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL -CIC - 21 Place du Breuil – 43000 LE PUY-EN VELAY



ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-245 du 29 juillet 2022	portant modification d'autorisation de renouvellement d'installation d'un système de vidéoprotection pour L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE - EPCI - DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTFAUCON-EN-VELAY 37 rue Centrale – 43290 MONTFAUCON-EN-VELAY
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-246 du 29 juillet 2022	portant modification d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LA MAIRIE DE BAS-EN-BASSET - 1 Place de la Mairie – 43210 BAS-EN-BASSET

6, avenue du Général de Gaulle – CS 40321  
43009 LE PUY-EN-VELAY CEDEX  
Tél. 04 71 09 88 95 :  
Mél. [beatrice.volatron@haute-loire.gouv.fr](mailto:beatrice.volatron@haute-loire.gouv.fr)  
PREF/CAB/SDS/BSI/BV

43\_Pref\_Préfecture Haute-Loire

43-2022-10-07-00009

Liste des 31 arrêtés de la commission  
départementale de vidéoprotection du 7  
octobre 2022 enregistrés sur le registre RRA N°  
43-2022 - 10 -07 - 00008



**COMMISSION DEPARTEMENTALE VIDEOPROTECTION DU 07 OCTOBRE 2022  
LISTE DES 31 ARRETES**

- PREF/DSC/SDS n° 2022-270 du 2 novembre 2022
- PREF/DSC/SDS n° 2022-273 à PREF/DSC/SDS n° 2022-287 du 2 novembre 2022
  - PREF/DSC/SDS n° 2023-6 du 26 janvier 2023
- PREF/DSC/SDS n° 2022-290 à PREF/DSC/SDS n° 2022-295 du 3 novembre 2022
  - PREF/DSC/SDS n° 2022-302 du 3 novembre 2022
- PREF/DSC/SDS n° 2022-296 à PREF/DSC/SDS n° 2022-301 du 3 novembre 2022

**Ces arrêtés signés sont consultables en préfecture – CABINET - DIRECTION DU SERVICES  
DES SECURITES - BUREAU DE AL SECURITE INTERIEURE -BSI**

<b>N0 D'ORDRE</b>	<b>OBJET</b>
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-270 du 2 novembre 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour L'ENSEIGNE NOCIBE FRANCE - avenue Jeanne d'Arc Centre Commercial GEANT - 43750 VALS-PRES-LE PUY
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-273 du 2 novembre 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LA SNC RONIN 43 (LE DOLAIZON 2,0) - 16 avenue Charles Massot - 43750 VALS-PRES-LE PUY
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-274 du 2 novembre 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LA SOCIETE BONN AUTO - Zone Artisanale Le Patural 43210 BAS-EN-BASSET
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-275 du 2 novembre 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LA SOCIETE POLV DISTRIBUTION BAR RESTAURANT RESTAURATION RAPIDE - La Baraque David - 43100 SAINT-LAURENT-CHABREUGES
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-276 du 2 novembre 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LA SOCIETE CAR WASH 43 - Zone Artisanale La Croix Saint-Martin - 43120 MONISTROL-SUR-LOIRE
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-277 du 2 novembre 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LA SOCIETE MACONNERIE DU DEVES - 10 rue Joseph Coupas - 43370 SOLIGNAC-SUR-LOIRE
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-278 du 2 novembre 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LA SOCIETE GOLEN AUTO - Route de Monistrol - 43600 SAINTE-SIGOLENE
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-279 du 2 novembre 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LA SAS I C T HÔTEL IBIS - 1 avenue d'Aiguilhe - 43000 LE PUY-EN-VELAY
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-280 du 2 novembre 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LA SOCIETE C PICH AUTO SERVICES - La Guide - 43600 SAINTE-SIGOLENE

ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-281 du 2 novembre 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LE CLUB DE REMISE EN FORME SARL AGITAFORM BRIOUDE - 121 avenue d'Auvergne - 43100 BRIOUDE
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-282 du 2 novembre 2022	Portant tant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LA SOCIETE I C K C-RÉPARATION-VENTE-SMARTPHONES ET TABLETTES - 5 boulevard François Mitterrand - 43120 MONISTROL-SUR-LOIRE
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-283 du 2 novembre 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORTS DE PERSONNES PAR AUTOCARS - EURL HUGON AUVERGNE RHÔNE ALPES - 1 rue Besson-Zone Artisanale Les Estelles-Taulhac - 43000 LE PUY-EN-VELAY
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-284 du 2 novembre 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour L'ENTREPRISE DE SOUS-TRAITANCE INDUSTRIELLE ETAPE AUVERGNE - 2 Route de Chaumont - 43360 VERGONGHEON
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-285 du 2 novembre 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour la SAS BOULANGERIE PATISSERIE LA FOLIE DOUCE, sise 9 Faubourg Saint-Jean - 43000 LE PUY-EN-VELAY
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-286 du 2 novembre 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LA SAS BARACHAZ - BAR ET BOUTIQUE BIERES DU MONDE - 42 Route de Saint- Agrève - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-287 du 2 novembre 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LA BOULANGERIE PÂTISSERIE SARL PICHOT - 13 Place de la Mairie - 43320 LOUDES
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-288 du 2 novembre 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LE TABAC PRESSE FDJ DU VELAY - 41 rue Centrale - 43290 MONTFAUCON-EN-VELAY
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2023-6 du 26 janvier 2023	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour la société TRADI'PLATRERIE - 615 rue des Gentianes ZI de Chatimbarbe - 43200 YSSINGEAUX
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-290 du 3 novembre 2022	portant renouvellement d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LE MAGASIN DE BIJOUTERIE HORLOGERIE SAS SEBB CARADOR - Centre Commercial CARREFOUR - 77 avenue d'Auvergne - 43100 BRIOUDE
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-291 du 3 novembre 2022	portant renouvellement d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LE MAGASIN DE PRODUITS SURGELES PICARD - 127 avenue Charles Dupuy - 43700 BRIVES-CHARENSAC
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-292 du 3 novembre 2022	portant renouvellement d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LE MAGASIN GIFSI - 121 avenue d'Auvergne - 43100 BRIOUDE
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-293 du 3 novembre 2022	portant renouvellement d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour L' ÉTABLISSEMENT BANCAIRE CREDIT MUTUEL - 18 avenue de la Libération - 43120 MONISTROL-SUR-LOIRE
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-294 du 3 novembre 2022	portant renouvellement d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour L' ASSOCIATION RÉAGIR 43 - ATELIER D'INSERTION ET MAGASIN SOLIDAIRE - 23 rue Guynemer 43100 BRIOUDE

ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-295 du 3 novembre 2022	portant renouvellement d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LA SARL GARAGE DELMAS – STATION SERVICE / LOCATION DE VOITURES - 10 avenue d'Auvergne – 43100 BRIOUDE
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-302 du 3 novembre 2022	portant renouvellement d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LA MAIRIE DE DUNIERES - 2 Place de l'Hôtel de Ville – 43220 DUNIERES
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-296 du 3 novembre 2022	portant modification de renouvellement modificatif d'autorisation de modification d'installation d'un système de vidéoprotection pour LE COMMERCE DE GROS ET DE DISTRIBUTION CARREFOUR MARKET BRIOUDE - 40 Route de Clermont – 43100 BRIOUDE
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-297 du 3 novembre 2022	portant modification de renouvellement d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON-EN-VELAY - 37 rue Centrale – 43290 MONTFAUCON-EN-VELAY
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-298 du 3 novembre 2022	portant modification d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LA SOCIETE ROMAIN RASCLE MOTOCULTURE - Zone Artisanale La Rulière 2 - 43620 SAINT ROMAIN LACHALM
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-299 du 3 novembre 2022	portant modification de renouvellement d'autorisation de modification d'installation d'un système de vidéoprotection pour TROIS ETABLISSEMENTS : LE FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE FAM-EHPAD-MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE-MAS -ASSOCIATION MAHVU HANDICAP SENIORS LES CÈDRES - 180 Route de Beaux – 43200 BEAUX
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-300 du 3 novembre 2022	portant modification d'un arrêté rectifiant l'arrêté d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LA MAIRIE D'ESPALY-SAINT-MARCEL - 20 avenue de la Mairie – 43000 ESPALY-SAINT-MARCEL
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-301 du 3 novembre 2022	portant modification de renouvellement d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LA MAIRIE DE BRIOUDE - 2 Place Lafayette – 43100 BRIOUDE

6, avenue du Général de Gaulle – CS 40321  
43009 LE PUY-EN-VELAY CEDEX  
Tél. 04 71 09 88 95 :  
Mél. [beatrice.volatron@haute-loire.gouv.fr](mailto:beatrice.volatron@haute-loire.gouv.fr)  
PREF/CAB/SDS/BSI/BV

43\_Pref\_Préfecture Haute-Loire

43-2022-05-20-00009

Liste des 39 arrêtés de la commission  
départementale de vidéoprotection du 20 mai  
2022 enregistrés sur le registre RRA N° 43-2022 -  
05 -20 - 00008



**PRÉFET  
DE HAUTE-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
des services  
du cabinet**

**COMMISSION DEPARTEMENTALE VIDEOPROTECTION DU 20 MAI 2022  
LISTE DES 39 ARRETES**

- PREF/DSC/SDS n° 2022-140 à PREF/DSC/SDS n° 2022-151 du 30 juin 2022
- PREF/DSC/SDS n° 2022-154 à PREF/DSC/SDS n° 2022-161 du 30 juin 2022
- PREF/DSC/SDS n° 2022-163 à PREF/DSC/SDS n° 2022-172 du 30 juin 2022
  - PREF/DSC/SDS n° 2022-162 du 21 juin 2023
- PREF/DSC/SDS n° 2022-176 à PREF/DSC/SDS n° 2022-179 du 30 juin 2022
- PREF/DSC/SDS n° 2022-180 à PREF/DSC/SDS n° 2022-182 du 30 juin 2022
  - PREF/DSC/SDS n° 2022-183 du 29 juin 2022

**Ces arrêtés signés sont consultables en préfecture – CABINET - DIRECTION DU SERVICES  
DES SECURITES - BUREAU DE LA SECURITE INTERIEURE – BSI**

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>OBJET</b>
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-140 du 30 juin 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LE COMMERCE KING JOUET ET AUTOUR DE BEBE DE LA SOCIETE NIVAR - 136 rue des Entreprises – 43200 YSSINGEAUX
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-141 du 30 juin 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LE BAR RESTAURANT- RESTAURATION RAPIDE MC DONALDS SASU BRIDA - rue Hélène Boucher – 43100 BRIOUDE
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-142 du 30 juin 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LE MAGASIN WELDOM BRICOLAGE SAS BRICO DECOR - 20 rue de Genebret – 43700 BRIVES-CHARENSAC
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-143 du 30 juin 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LA RESIDENCE PRIVEE DOMITYS LA SARDONNE 5-7 rue Latour-Maubourg - 43000 LE PUY-EN-VELAY
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-144 du 30 juin 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LE TABAC FDJ PRESSE BIMBELOTERIE SNC FAGANI 19 rue du Grand Chemin – 43620 SAINT-PAL-DE MONS
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-145 du 30 juin 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LA SOCIETE SOCOBAT - ZA La Borie- 43120 MONISTROL-SUR-LOIRE
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-146 du 30 juin 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LE MAGASIN COTÉ FLEURS - 44 Bis avenue de la Libération – 43120 MONISTROL-SUR-LOIRE
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-147 du 30 juin 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LA BOULANGERIE AU COQ GOURMAND - 15 rue Maréchal Foch – 43200 YSSINGEAUX
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-148 du 30 juin 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LA SOCIETE DE GRANULES DE BOIS COGRA - La Marelle – 43500 CRAPONNE-SUR-ARZON

ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-149 du 30 juin 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LE DEBIT DE TABAC BAR-TABAC SNC CHOUVET ET FILS - 2 rue Charles Dupuy – 43600 SAINTE-SIGOLENE
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-150 du 30 juin 2022	Portant tant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LA SOCIETE LABEL HABITAT MISTER MENUISERIE - 21 rue Saint Vosy – 43700 BRIVES-CHARENSAC
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-151 du 30 juin 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour la MAIRIE DE SAINT -MAURICE DE LIGNON - 27 rue Nationale – 43200 SAINT-MAURICE DE LIGNON
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-154 du 30 juin 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LE LYCEE PROFESSIONNEL ET TECHNOLOGIQUE - INSTITUT DES SCIENCES ET DE LA VIE- ISVT - 72 avenue de Vals – 43750 VALS-PRES-LE PUY
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-155 du 30 juin 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour L'HOTEL RESTAURANT LE PONANT SARL LE PANORAMA - 33 avenue du Puy- 43420 PRADELLES
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-156 du 30 juin 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LA CARROSSERIE VEY - 340 rue Le Fromental – 43200 YSSINGEAUX
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-157 du 30 juin 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LE DEBIT DE TABAC BAR TABAC SNC BONNET - 3 Place de la République – 43130 RETOURNAC
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-158 du 30 juin 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LA MAIRIE DE POLIGNAC - 2 Place de l'Église – 43000 POLIGNAC
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-159 du 30 juin 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LA MAIRIE DE LA CHAPELLE D'AUREC - Place Marcellin Martin – 43120 LA CHAPELLE D'AUREC
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-160 du 30 juin 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LE MAGASIN DE PRET A PORTER LES PETTES CHOUETTES - 22 rue du Commerce – 43120 MONISTROL-SUR-LOIRE
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-161 du 30 juin 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LE DEBIT DE TABAC BAR- RESTAURANT SNC LE VIADUC - RN88 Les Barraques – 43370 CUSSAC-SUR-LOIRE
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-163 du 30 juin 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour le DEBIT DE TABAC PRESSE BAR PMU LOTO RAPIDO SNC PORTAL FAURE - 46 avenue Baptiste Marcet – 43000 LE PUY-EN-VELAY
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-164 du 30 juin 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LA MAIRIE D'AUZON - 2 BIS rue des Ecoles (Chappes) – 43390 AUZON
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-165 du 30 juin 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LA MAIRIE DE MONTFAUCON EN VELAY - COMPLEXE SPORTIF DES MAISONNETTES - Route des Suchets- 43290 MONTFAUCON-EN-VELAY
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-166 du 30 juin 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DES SUCS - CENTRE AQUATIQUE - Choumouroux – 43200 YSSINGEAUX



ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-167 du 30 juin 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LA SOCIETE MONTEL INVEST - 3 rue Lavoisier – 43100 BRIOUDE
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-168 du 30 juin 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LE MAGASIN DE BRICOLAGE TRIDOME - 9 avenue du Chambon – 43750 VALS-PRES-LE PUY
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-169 du 30 juin 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LE SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES LE PARC - 3 rue Antoine Martin – 43000 LE PUY-EN-VELAY
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-170 du 30 juin 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LA BASILIQUE SAINT-JULIEN – PAROISSE DE BRIOUDE - rue Notre-Dame – 43100 BRIOUDE
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-171 du 30 juin 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LE RESTAURANT SARL LA TABLE DU PLOT - 1 rue Pannessac – 43000 LE PUY-EN-VELAY
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-172 du 30 juin 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour L'HOTEL RESTAURANT LE BOURBON - 5 Place de la Victoire – 43200 YSSINGEAUX
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-162 du 21 juin 2022	portant renouvellement d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SUCS - POLE AGRICOLE D'YSSINGEAUX - Le Chaussé – 43200 YSSINGEAUX
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-176 du 30 juin 2022	portant renouvellement d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LE CONTROLE TECHNIQUE DE LA GARE - 6 Impasse des Acacias – 43210 BAS-EN-BASSET
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-177 du 30 juin 2022	portant renouvellement d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL DES SOLIDARITES ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS - DE LA HAUTE-LOIRE DDETSPP43 - 3 Chemin du Fieu – 43000 LE PUY-EN-VELAY
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-178 du 30 juin 2022	portant renouvellement d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LA MAIRIE DE DUNIERES - Place de l'Église – 43220 DUNIERES
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-179 du 30 juin 2022	portant renouvellement d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LE TABAC PRESSE PMU BAR SNC SUD VALVERT - 12 Place Eugène Pebellier – 43000 LE PUY-EN-VELAY
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-180 du 30 juin 2022	portant modification d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LA MAIRIE D'AUREC-SUR-LOIRE - Place du Breuil – 43110 AUREC -SUR-LOIRE
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-181 du 30 juin 2022	portant modification d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour le commerce SUPER U - SAS LANGEAC DISTRIBUTION - 60 avenue d'Auvergne – 43300 LANGEAC
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-182 du 30 juin 2022	portant modification d'autorisation modificative d'installation d'un système de vidéoprotection pour LE MAGASIN INTERMARCHÉ LEIKH - Route du Puy – 43260 SAINT-JULIEN CHAPTEUIL
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-183 du 29 juin 2022	portant modification d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour LA PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE 6 avenue du général De Gaulle – CS40321 – 43009 LE PUY-EN-VELAY CEDEX

6, avenue du Général de Gaulle – CS 40321  
43009 LE PUY-EN-VELAY CEDEX  
Tél. 04 71 09 88 95 :  
Mél. [beatrice.volatron@haute-loire.gouv.fr](mailto:beatrice.volatron@haute-loire.gouv.fr)  
PREF/CAB/SDS/BSI/BV

43\_Pref\_Préfecture Haute-Loire

43-2022-02-11-00003

Liste des 57 arrêtés de la commission  
départementale de vidéoprotection du 11 février  
2022 enregistrés sur le registre RRA N° 43-2022 -  
02 -11 - 00002



**COMMISSION DEPARTEMENTALE VIDEOPROTECTION DU 11 FEVRIER 2022  
LISTE DE 57 ARRETES**

- PREF/DSC/SDS n° 2022-11 à PREF/DSC/SDS n° 2022-35 du 21 février 2022
- PREF/DSC/SDS n° 2022-36 à PREF/DSC/SDS n° 2022-37 du 25 février 2022
- PREF/DSC/SDS n° 2022-38 à PREF/DSC/SDS n° 2022-52 du 21 février 2022
- PREF/DSC/SDS n° 2022-53 à PREF/DSC/SDS n° 2022-57 du 25 février 2022
- PREF/DSC/SDS n° 2022-58 à PREF/DSC/SDS n° 2022-66 du 25 février 2022
- et - PREF/DSC/SDS n° 2022-83 du 23 mars 2022

**Ces arrêtés signés sont consultables en préfecture – CABINET - DIRECTION DU SERVICES  
DES SECURITES - POLE ORDRE PUBLIC ET SECURITE PUBLIQUE – PPSI**

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>OBJET</b>
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-11 du 21 février 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour SAS MJ-VALORISATION COLLECTE RECYCLAGE DECHETS - ZI Les Tailhas – 43600 SAINTE-SIGOLENE
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-12 du 21 février 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour le débit de tabac-bar-tabac LOU TABASSOU EI LEVEL SIMON - 3 Route du Lisieux – 43200 SAINT-JEURES
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-13 du 21 février 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour la SASU PLUSECUR - ZA La Croix Saint-Martin. – 43120 MONISTROL-SUR-LOIRE
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-14 du 21 février 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour la MAIRIE LAPTE - 10 Place Marius Sarda - 43200 LAPTE
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-15 du 21 février 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour le commerce SALAISONS DU VELAY - Le bourg - 43200 LE PERTUIS
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-16 du 21 février 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour le Tabac-Presse-FDJ-FERREIRA - Place François Mitterand - 43250 SAINTE-FLORINE
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-17 du 21 février 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour la société LA DECOLLETAGE, ZI de Larjaller - 43200 SAINT-MAURICE DE LIGNON
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-18 du 21 février 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour la mairie de LEMPDES-SUR-ALLAGNON - 13 avenue de la Gare - 43410 LEMPDES-SUR-ALLAGNON
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-19 du 21 février 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour la mairie de Lavoûte-sur-Loire - Place de la Mairie - 43800 LAVOUTE-SUR-LOIRE
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-20 du 21 février 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour la mairie de CHADRAC - 8 Cours de la liberté - 43770 CHADRAC

ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-21 du 21 février 2022	Portant tant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour la SAS PASSION SPORT 43 - 28 Route de Coubon-43700 BRIVES-CHARENSAC
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-22 du 21 février 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour la COMMUNAUTE DES COMMUNES DU PAYS DE CAYRES PRADELLES - Déchetterie- Zone Artisanale - 43340 LANDOS
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-23 du 21 février 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour la société TREMA TRAVAUX PUBLICS - 1 Le Crouzet 43140 SAINT-DIDIER-EN-VELAY
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-24 du 21 février 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour le GARAGE JOBERT - Le Bourg - 43580 SAINT-PRIVAT D'ALLIER
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-25 du 21 février 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour la mairie de Saint-Pierre – Eynac - Le Bourg - 43260 SAINT-PIERRE - EYNAC
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-26 du 21 février 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour la EURL BRIOUDE MOTOCULTURE - 3 rue Guynemer - 43100 BRIOUDE
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-27 du 21 février 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour la mairie de SALZUIT - Lieudit « Longe Saigne » - Le Bourg - 43230 SALZUIT
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-28 du 21 février 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour l'intermarché SAS CHALOUCES - rue de l'Aviation - 43320 CHASPUZAC
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-29 du 21 février 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour le sanctuaire Saint-Joseph - 9 rue Abbé Fontanille - 43000 ESPALY- SAINT- MARCEL
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-30 du 21 février 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour l'agence CARTRON IMMOBILIER - 2 rue du Charrirou - 43320 FIX-SAINT -GENEYS
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-31 du 21 février 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour la société de contrôle technique automobile – CTA de Saint-Pal de Mons - ZA Les Pins - 43620 SAINT-PAL DE MONS
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-32 du 21 février 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour la SARL FAD - 14 Boulevard Vercingétorix-43100 BRIOUDE
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-33 du 21 février 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour le débit de tabac bar-tabac SNC BOUILHOL- PILATO 12 avenue de Firminy – 43110 AUREC-SUR-LOIRE
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-34 du 21 février 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour la Mairie de BORNE - Rue Félix Pouille – 43350 BORNE
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-35 du 21 février 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour le magasin EDEL EUROCOPRODUITS - 3 rue des Ailes Volantes – 43320 CHASPUZAC
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-36 du 25 février 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay-Etablissement Public de Coopération Intercommunale – EPCI sur la commune de 43320 SANSSAC L'EGLISE

ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-37 du 25 février 2022	portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay Etablissement Public de Coopération Intercommunale – EPCI sur la commune de 43350 SAINT-PAULIEN
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-38 du 21 février 2022	portant renouvellement d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection du Crédit Agricole Loire/Haute-Loire - CALHL pour sa succursale de VOREY - Place de la mairie – 43800 VOREY
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-39 du 21 février 2022	portant renouvellement d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection du Crédit Agricole Loire/Haute-Loire - CALHL pour sa succursale de SAINT PAULIEN - 2 rue de l'Aqueduc 43350 SAINT PAULIEN
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-40 du 21 février 2022	portant renouvellement d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection du Crédit Agricole Loire/Haute-Loire - CALHL pour sa succursale de ROSIERES - Place Jeanne d'Arc 43800 ROSIERES
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-41 du 21 février 2022	portant renouvellement d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection du Crédit Agricole Loire/Haute-Loire - CALHL pour sa succursale de LOUDES - Place de l'église - 43320 LOUDES
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-42 du 21 février 2022	portant renouvellement d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection du Crédit Agricole Loire/Haute-Loire - CALHL pour sa succursale de Lempdes-sur-Allagnon - 14 rue Léonce Lagarde 43410 LEMPDES-SUR-ALLAGNON
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-43 du 21 février 2022	portant renouvellement d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection du Crédit Agricole Loire/Haute-Loire - CALHL pour sa succursale de Costaros - 47 Route Nationale - 43490 COSTAROS
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-44 du 21 février 2022	portant renouvellement d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection du Crédit Agricole Loire/Haute-Loire - CALHL pour sa succursale de Landos - Route du Puy – 43340 LANDOS
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-45 du 21 février 2022	portant renouvellement d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection du Crédit Agricole Loire/Haute-Loire - CALHL pour sa succursale du Monastier-sur-Gazeille - 1 Place Margerit Bremond – 43150 LE MONASTIER-SUR-GAZEILLE
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-46 du 21 février 2022	portant renouvellement d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection du Crédit Agricole Loire/Haute-Loire - CALHL pour sa succursale du Monastier-sur-Gazeille - 1 Place Margerit Bremond – 43150 LE MONASTIER-SUR-GAZEILLE
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-47 du 21 février 2022	portant renouvellement d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin (CEPAL) - Place Joseph Limozin – 43170 SAUGUES
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-48 du 21 février 2022	portant renouvellement d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin (CEPAL) pour sa succursale de Tence - 13 rue de Saint-Agrève – 43190 TENCE
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-49 du 21 février 2022	portant renouvellement d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour la succursale du Crédit Agricole Loire/Haute-Loire – CALHL - 21 rue du Mont Bar – 43270 ALLEGRE
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-50 du 21 février 2022	portant renouvellement d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection du Crédit Agricole Loire/Haute-Loire - CALHL pour sa succursale de POLIGNAC - Place de l'église – 43000 POLIGNAC

ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-51 du 21 février 2022	portant renouvellement d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour la succursale du Crédit Agricole Loire/Haute-Loire – CALHL - Le bourg – 43330 SIAUGUES SAINTE-MARIE
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-52 du 21 février 2022	portant renouvellement d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour l' Association les Amis de Saint- Roch - 455 Route de la chapelle Saint Roch – Montbonnet – 43370 BAINS
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-53 du 25 février 2022	portant renouvellement d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour le bar restauration rapide MCDONALD'S TWELVE EURL - ZI de Villeneuve – 43200 YSSINGEAUX
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-54 du 25 février 2022	portant renouvellement d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour le débit de tabac bar-tabac LE SAINT JULIEN - 14 rue Chaussade – 43260 SAINT-JULIEN CHAPTEUIL
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-55 du 25 février 2022	portant renouvellement d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour la succursale de la Mutuelle Assurance des Instituteurs de France -MAIF - 36 Boulevard Alexandre Clair – 43000 LE PUY-EN-VELAY
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-56 du 25 février 2022	portant renouvellement d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour le magasin MARIONNAUD - 1 Place du Plot - 43000 LE PUY-EN-VELAY
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-57 du 25 février 2022	portant renouvellement d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour la BOULANGERIE PATISSERIE DES SIMONETTES – 18 Place Jean Jaurès – 43100 BRIOUDE
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-58 du 25 février 2022	portant modification d'autorisation de modification d'installation d'un système de vidéoprotection pour le commerce intermarché JINCY - Riou Premier - 43130 RETOURNAC
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-59 du 25 février 2022	portant modification d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour la Mairie du Monteil - sur deux périmètres vidéoprotégés – 43700 LE MONTEIL
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-60 du 25 février 2022	portant modification d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour la mairie de CUSSAC SUR LOIRE - Les Barraques – Malpas – 43370 CUSSAC-SUR-LOIRE
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-61 du 25 février 2022	portant modification d'autorisation de modification d'installation d'un système de vidéoprotection pour la mairie de RETOURNAC - 16 rue de l'Hôtel de Ville – 43130 RETOURNAC
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-62 du 25 février 2022	portant modification d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour la maison de la Presse - EIRL BRIVAPRESSE VEYSSEIRE - 16 place du Mazel – 43100 BRIOUDE
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-63 du 25 février 2022	portant modification d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour le commerce SAS BRICO BRIOUDE WELDOM - 2 rue du reclus - 43100 BRIOUDE
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-64 du 25 février 2022	portant modification d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour le magasin GROUPE GIF - ZAC LE CHIREL LES PORTES OCCITANNES - 43000 LE PUY-EN-VELAY
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-65 du 25 février 2022	portant modification d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour la Mairie de Sainte – Sigolène - Place de l'hôtel de Ville – 43600 SAINTE-SIGOLENE

ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-66 du 25 février 2022	portant modification d'autorisation de modification d'installation d'un système de vidéoprotection pour le Centre Hospitalier JACQUES BARROT - 20 avenue de la Marne – 43200 YSSINGEAUX
ARRÊTÉ PREF/DSC/SDS n°2022-83 du 23 mars 2022	portant rectification de l'arrêté PREF/DSC/SDS n° 2022 – 25 du 21 février 2022 portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection pour la mairie de Saint-Pierre-Eynac – Le Bourg – 43260 SAINT-PIERRE-EYNAC

6, avenue du Général de Gaulle – CS 40321  
43009 LE PUY-EN-VELAY CEDEX  
Tél. 04 71 09 88 95 :  
Mél. [beatrice.volatron@haute-loire.gouv.fr](mailto:beatrice.volatron@haute-loire.gouv.fr)  
PREF/CAB/SDS/POPSI/BV